

COMPTE-RENDU du 25 Juillet 2016

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize et le vingt cinq juillet à dix-huit heures 45 mns, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal VALLIERE suite à une convocation envoyée le 18 Juillet 2016.

NOM ET PRÉNOM	P	A	POUVOIR A
VALLIERE Pascal	x		
RAYNAUD Fabienne	x		
MAYNADIE Philippe	x		
FRAISSE Marie-Claude	x		
MOULS Bernard	x		
FOURNON GOHIER Régine	x		
PUEO Jean-François	x		
LACHAISE Michel	x		
SLOWTHER Valérie	x		
PEREZ Edouard	x		
LACUBE Sylvie		x	M. CI FRAISSE
SANCHEZ Marie-Christine	x		
MANI Raouf	x		
PERRIER Françoise	x		
HOLZ Bernard	x		

Secrétaire de séance : Monsieur R. MANI est nommé secrétaire de séance.

CONVENTION DE GESTION DELEGUEE MARCOU HABITAT « LOGEMENTS DU ROC »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail emphytéotique conclu sur une durée de 34 années entre la Commune de PEPIEUX à la société MARCOU HABITAT pour la mise à disposition de 25 parcelles et la construction de 25 pavillons locatifs arrive à son terme le 31 AOUT 2016.

Il expose que la société MARCOU HABITAT propose de conserver la gestion locative de cette opération et soumet le projet de convention de gestion déléguée transmis pour approbation.

Sur proposition du Maire, le CONSEIL Municipal

Vu et pris connaissance de la proposition sus visée,

Considérant la structure des services communaux et l'intérêt de la collectivité,

DECIDE d'assurer en régie directe la gestion locative de cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Adopté à l'unanimité des membres présents

PRESCRIPTION MODIFICATION P.L.U.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est actuellement dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03 Aout 2011.

Il expose qu'en raison du manque de terrains constructibles en zones U, et l'impossibilité de satisfaire les projets de construction et d'installation sur la Commune, il s'avère nécessaire d'engager une procédure de modification du PLU pour l'ouverture à l'urbanisation les zones AUO.

Il propose également d'intégrer dans ce dossier la modification des Périmètres de Protection Modifiés définis sur la Commune par la création d'un périmètre de protection commun pour les deux monuments classés, soit la chapelle du Plô et l'Eglise.

Sur proposition du Maire, le CONSEIL Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan Local de l'Urbanisme approuvé le 03 Aout 2011,

Considérant qu'il y a lieu d'initier une procédure de modification du PLU en application de l'article L 123613 DU Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de notifier la présente procédure aux personnes publiques mentionnées à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme,

DECIDE

- de prescrire la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme en application de l'article L 123-13 du code de l'urbanisme,

- de notifier selon la procédure la présente délibération aux personnes publiques associées.

Adopté à l'unanimité des membres présents

« RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE »

AVENANT AU MARCHE - LOT N° 5 PEINTURES INTERIEURES & EXTERIEURES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suivant délibération du 30 Mai 2016 il a été attribué les marchés concernant le programme de travaux «RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE ».

Il expose qu'après retrait du revêtement mural et du soubassement en résine, les murs sont empreints d'humidité et le crépi se désagrège. Il est donc impossible de peindre ou de coller un quelconque support comme prévu initialement. Il est nécessaire de purger, brosser et nettoyer le support, reprendre les enduits ciment et réaliser un réagrèage sur les murs.

Ces adaptations nécessitent en conséquence un avenant qu'il soumet pour approbation.

.../ ...

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,
 Considérant que l'avancement du chantier nécessite d'adapter les marchés de travaux,
 DECIDE de conclure l'avenant suivant :

Lot N° 5 – PEINTURES INTERIEURES & EXTERIEURES – Entr. FERRER

• Marché initial - base	20.663,92 € HT
• variante	360,00 € HT
• Total marché	21.023,92 € HT
• Plus-value ragreage	2.450,00 € HT
• Montant de l'avenant n° 1 :	2.450,00 € HT
Montant du nouveau marché :	23.473,92 € HT

AUTORISE le Maire à signer l'avenants N°1 à conclure avec l'entreprise concernée et valide le nouveau montant du marché attribué selon le détail sus visé,
 AUTORISE le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement des missions sus visées dans la limite des crédits inscrits au budget.

Dit que la présente délibération sera exécutoire dès réception de la délibération en Préfecture ;

Adopté à l'unanimité des membres présents

APPROBATION MARCHE NEGOCIE COMPLEMENTAIRE « RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE » - LOT N° 4 MENUISERIES INTERIEURES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suivant délibération du 30 Mai 2016 il a été attribué les marchés concernant le programme de travaux «RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE ».

Il expose qu'après retrait du soubassement en résine, les murs sont empreints d'humidité et le crépi se désagrège. Il est donc impossible de coller le support comme prévu initialement. Il est nécessaire de purger, de broser et de réaliser une ossature en lambourdes pour recevoir un nouveau soubassement multiplis.

Ces adaptations issues de difficultés rencontrées en cours de chantier et de circonstances imprévues sont nécessaires à l'achèvement du chantier.

Conformément aux dispositions prévues en la matière, il propose de passer un marché négocié complémentaire en vertu de l'article 35.II.5 du Code des Marchés Publics.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,
 Considérant que la somme du marché complémentaire ne dépasse pas 50% du marché initial,
 DECIDE de procéder à son attribution selon le détail suivant :

Lot N° 4 – MENUISERIES INTERIEURES –
 Entr. SARDA – 11220 TOURNISSAN

5.774,00 € HT

AUTORISE le Maire à signer le marché et à prendre toute décision concernant l'exécution des travaux sus visés.

Adopté à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

-TRAVAUX SALLE DE CINEMA

Point sur les travaux réalisés : réfection du plafond – dépose des sièges – retrait du revêtement mural et du sol.

A l'étude : rehausse du sol pour réalisation d'un plan incliné et achat de nouveaux sièges.

AMENAGEMENT « PLACE JEAN GASTOU »

Réalisation de la signalétique prévue prochainement et rappel des emplacements réservés aux « arrêts minute ».

CIRCULATION

- Rappel de la nécessité de régler la circulation et le stationnement Avenue du Causse.

HOTEL RESTAURANT DU MINERVOIS

Décision de fermeture administrative de la partie RESTAURANT de l'Etablissement

HANGARS PHOTOVOLTAIQUES

Etude du projet en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00.